

PREFET DE l'ESSONNE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DE L'ESSONNE

Service Environnement Bureau des Risques et des Nuisances

Arrêté préfectoral 2012 PREF/DCSIPC/SIDPC N° 64 du 29 août 2012 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs sur la commune de BALLANCOURT-SUR-ESSONNE

LE PREFET DE L'ESSONNE,

Officier de la Légion d'Honneur Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L.125-5 et R.125-23 à R.125-27 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs;

Vu le décret du 23 décembre 2010 portant nomination de M. Michel FUZEAU, préfet hors cadre, en qualité de Préfet de l'Essonne ;

Vu l'arrêté préfectoral 2012 PREF/DCSIP/SIDPC n° 61 du 29 août 2012 fixant la liste des communes pour lesquelles l'information sur les risques naturels et technologiques majeurs doit être délivrée aux acquéreurs et locataires de biens immobiliers;

Vu l'arrêté interpréfectoral 2012-DDT-SE n° 280 du 18 juin 2012 approuvant l'établissement du plan de prévention des risques naturels prévisibles d'inondation de la vallée de l'Essonne dans les départements du Loiret, de Seine et Marne et de l'Essonne;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de mettre à jour la liste des risques à prendre en compte sur le territoire de la commune de Ballancourt-sur-Essonne et les documents à consulter pour l'information acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs;

Sur proposition de Monsieur le Sous-Préfet, directeur de Cabinet :

ARRÊTE

Article 1

La commune de Ballancourt-sur-Essonne est exposée :

- aux risques naturels d'inondation par débordement de la rivière Essonne,
- aux risques technologiques liés aux établissements SAFRAN-SME et ISOCHEM.

Le dossier communal d'information sur les risques naturels et technologiques est annexé au présent arrêté.

Article 2

Les documents de référence relatifs aux risques naturels et technologiques auxquels la commune est exposée sont :

- le Plan de Prévention des Risques d'inondation de la rivière Essonne, approuvé le 18 juin 2012 par arrêté inter préfectoral 2012-DDT-SE n°280;
- le Plan de Prévention des Risques Technologiques autour des établissements SAFRAN-SME et ISOCHEM prescrit le 19 janvier 2010 par arrêté préfectoral n°2010.PREF.DCI/2/BE/n°0008.

Article 3

Le dossier communal d'information et les documents de référence sont consultables aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux de la mairie de Ballancourt-sur-Essonne et de la préfecture de l'Essonne.

Article 4

Ces informations sont mises à jour conformément aux dispositions de l'article L.125-5 du code de l'environnement.

Article 5

Le présent arrêté est notifié au maire de la commune de Ballancourt-sur-Essonne et au président de la chambre départementale des notaires.

Le présent arrêté sera affiché en mairie de Ballancourt-sur-Essonne et publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le département.

Le dossier est consultable sur le site Internet des services de l'État en l'Essonne :

www.essonne.gouv.fr/IAL

Le présent arrêté ainsi que ses modalités de consultation feront l'objet d'une mention dans le journal Le Parisien.

Article 6

Le Préfet de l'Essonne et le maire de Ballancourt-sur-Essonne sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'application du présent arrêté.

Fait à Évry,

Michel FUZEAU



Commune de BALLANCOURT SUR ESSONNE

Dossier d'informations sur les risques naturels et technologiques pour l'application des I, II de l'article L125-5 du code de l'Environnement

1. Annexe à l'arrêté préfectoral					
N° 2012 PREF/DCSIPC/SIDPC n° 64		du 29/08/2012			
2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention des risques naturels prévisibles (PPRn)					
La commune est située dans le périmètre d'un PPRn Oui ⊠		Oui 🗵	Non 🗆		
Approuvé en da	te du 18/06/2012		Aléa Inondation par l'Esso	onne	
Les documents de référence se	ont:				
PPRi de la Vallée de l'Essonne consultation en mai			irie et en préfecture 🗵		
3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention des risques technologiques (PPRT)					
La commune est située dans le	e périmètre d'un PPRT	Oui 🗵	Non		
Prescrit en da	ate du 19 janvier 2011		Aléa Thermique, Projection, Toxique et Surpression		
Les documents de référence sont :					
PPRT de la société Safran-SME et ISOCHEM consultation sur internet ⊠ en mairie et en préfecture ⊠					
4. Situation de la commune au regard du zonage règlementaire pour la prise en compte de la sismicité					
en application de l'article R.563-4 du code de l'environnement relatif à la prévention du risque sismique					
La commune est située dans une zone de sismicité zone 5 □ zone 4 □ zone 3 □ zone 2 □ zone 1 ⊠					
5. Description succincte de l'intensité du risque					
Aléa Inondation par l'Essonne	d'intensité	Faible 🗵	Moyenne 🗵	Forte 🗵	Très forte ⊠
Aléa technologique	d'intensité	Faible [Moyenne	Forte	Très forte
Observation					
Pièces jointes					
6. Cartographie					
extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques en cours					
Document cartographique délimitant les zones exposées aux risques inondation de l'Essonne (1 format A4)					
Document cartographique délimitant	le périmètre d'étude aux	risques techno	logiques (1 format A4)		

Liberté - Égalité - Fraternite RÉPUBLIQUE FRANÇAISE PRÉFET DE L'ESSONNE

Carte relative à l'Information des Acquéreurs et des Locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs Commune de BALLANCOURT SUR ESSONNE



